

de Gourcy s'étoit imposée , présentoit bien des difficultés. Il les a surmontées avec le plus grand succès. Des anciens auteurs latins sacrés & profanes , il n'en est peut-être point de plus obscur par lui-même que Tertullien. Son

rhode à l'égard des incrédules modernes. Si on l'emploie avec discernement & le secours des lumières que présente l'histoire des erreurs de l'esprit humain , elle ne peut être que d'un très-grand effet. Quand il est reconnu qu'une doctrine qui s'éleve contre celle de l'Eglise, a déjà existé dans des tems antérieurs , & qu'elle a été anathématisée dans des conciles ou regardée généralement comme opposée à la croiance des fideles , on ne l'examine pas davantage : à l'exemple de Tertullien on la condamne par voie de prescription. Pourquoi ne ferait-on pas la même chose avec les systèmes des philosophes ? toutes leurs extravagances ont déjà couru le monde , ou dans leur totalité ou dans les divers détails de leur ensemble. Il y a 3 ou 4 mille ans que le code des matérialistes est amplement détaillé & rejeté avec pitié au second chapitre du livre de la Sagesse. Les sophismes de Bayle, de Voltaire contre la Providence ne sont qu'une répétition du manichéisme. Le système d'une création fortuite est aussi ancien qu'Epicure. La mer universelle qui produit tout, est une invention de Thales &c. &c. Or , si ces imaginations ont fait anciennement l'objet de la risée des sages , si elles sont tombées dans l'oubli & le mépris, est-il raisonnable de s'en occuper & de les discuter de nouveau ? Ne suffit-il pas de montrer qu'elles ne sont pas neuves & qu'elles ont déjà été flétries au tribunal de la raison , que le genre humain les a connues & qu'il les a jugé indignes de sa croiance ? *Sic facilius traducentur dum antè jam tunc fuisse deprehenduntur, aut ex iis ova jam fuerunt, semina sumpsiſſe.* Tert. de Pres. C. 33.